AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE L'ENDROIT OÙ SE TIENNENT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*, que dès le 24 février 2025, en raison du déménagement de l'hôtel de ville dans les locaux du pôle municipal, les séances du conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion se tiendront au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 4 février 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca